

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 02/06/2023 BAC

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de la santé
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en chirurgie générale
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 962 02 PROGRAMME R.H : 970 01 CODE POSTE : 3152 CENTRE DE TRAVAIL : 322
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Subdivision santé des îles Sous-le-vent (SSISLV) – Hôpital d’Uturoa – Raiatea – Unité de chirurgie
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le praticien hospitalier assure les consultations réglées de chirurgie générale (hors ortho-traumatologie). Il assure la prise en charge et la surveillance de l’urgence traumatologique dans le cadre de l’astreinte chirurgicale. Il assure la continuité des soins chirurgicaux au sein du service de chirurgie et en interservices. Il forme le personnel, dans son domaine de compétences. Il participe également au bon fonctionnement du service et au maintien de la permanence des soins.
9	EFFECTIFS ENCADRES : A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Le chef de cellule de l’unité de Chirurgie
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Bureau, téléphone, ordinateur, accès internet, messagerie électronique
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Participation au service d’astreinte à domicile ; - Droit à la formation continue.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : - Réaliser des chirurgies d’endocrinologie et vasculaires simples ; - Réaliser des urgences traumatologiques ; - Participer aux consultations avancées dans les îles Sous-le-Vent.
14	ACTIVITES ANNEXES : - Participer aux différentes commissions (Commission médicale d’établissement (CME), Commission de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN), etc.) et sous-commissions de l’établissement ; - Participer à la réalisation et à la mise en œuvre des projets de service ; - Participer à l’élaboration et à l’évaluation des protocoles de soins ; - Participer à l’hygiène hospitalière ; - Participer aux séances d’enseignement et de perfectionnement du personnel médical et paramédical.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D’EMPLOI : Praticien hospitalier
16	DIPLOMES REQUIS : - Diplôme d’Etat de docteur en médecine ; - Diplôme d’études spécialisées (DES) de chirurgie générale ou Certificat d’études spécialisées (CES) de chirurgie générale ;

	- Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en chirurgie générale sur le territoire français.
--	---

S : Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	<u>Connaissances requises :</u>			
	- Connaissance du contexte géo-sanitaire polynésien ;		X	
	- Faculté d'adaptation aux singularités du terrain et au changement.		X	
	<u>Savoir-faire requis :</u>			
	- Maîtriser les outils informatique / de bureautique ;		X	
	- Savoir communiquer aisément.		X	
	<u>Savoir-être requis :</u>			
	- Etre polyvalent ;		X	
	- Avoir le sens du travail en équipe ;		X	
	- Sens de la pédagogie et de la diplomatie.		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE :
----	--------------------------------------

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 3 ans minimum
----	---

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :